



L'équité, la fin du voyage

Charles Allen, président par intérim

Rachel avait-elle conscience du voyage dans lequel elle s'embarquait à la fin des années 80, en s'engageant dans la conquête de l'équité salariale? Elle ne savait sûrement pas que son aboutissement pourrait prendre une quinzaine d'années. Après tout, la justice, ça va de soi. Les évidences, ça doit prendre effet rapidement. Évidemment c'était mal connaître les gouvernements qui se sont succédés depuis le temps et qui ont, à tour de rôle, su élever le « traînage de pieds » au rang de vertu.

Rachel a donc dû cultiver sa patience. Elle a, plus tard, invité son chum Raoul pour aider et elle a tenu son bout sans jamais cesser de pousser vers le but à atteindre.

Que grand bien lui fasse, car il semble bien que l'aboutissement du dossier soit en vue. Je le dis sous toutes réserves qui s'imposent mais le dernier chapitre de nos requêtes en équité salariale devrait s'écrire d'ici le 31 décembre. Le 31 décembre 2002? Bien sûr!

Mais, faut-il le souligner, tout n'est pas complètement joué puisque l'analyse des réponses aux questionnaires d'évaluation que plusieurs d'entre vous avez complétés, à l'instar de plusieurs autres personnes en province, est présentement en cours. Les parties syndicale et patronale accomplissent ce travail chacun de leur côté pour, ensuite, se retrouver et établir une synthèse commune. Quelques divergences d'opinion sont donc à prévoir et, si elles devaient se produire, il pourrait en résulter de fâcheux délais avec la



conséquence que l'on connaît, à savoir le report des ajustements salariaux et nouvelle plate-forme de mobilisation. Mais, ne soyons pas pessimistes. Restons quand même vigilants.

D'ailleurs, si tout va bien, nous devrions connaître nos nouvelles échelles de salaire en début de l'année 2003. Il faudra regarder cette nouvelle grille salariale d'un œil différent car il s'agit d'une approche évaluative complètement nouvelle. Il est donc possible que les salaires de certaines classes d'emplois atteignent des niveaux supérieurs à des classes d'emplois auparavant mieux rémunérées. Il ne faudra pas s'en offusquer. Il s'agira là d'une correction d'iniquité face à la tâche et non pas l'évaluation d'un individu face à un autre. Apprenons à nous réjouir de la bonne fortune des autres surtout lorsque notre propre bonne fortune ne s'en trouve pas plus mal.

Pensons à Rachel qui, durant toutes ces années, a élevé sa famille avec un salaire sous-évalué. Elle n'a peut-être pas eu la chance de « gâter » ses enfants comme elle le souhaitait, la vie est si chère. Maintenant, les enfants sont grands et ont peut-être même quitté la maison. Avec son nouveau salaire et sa rétro, Rachel pourra combler davantage ses petits-enfants.

Comme quoi la justice et l'équité, c'est parfois comme certaines maladies: ça saute une génération.

DANS CE NUMÉRO :

Augmentations salariales	2
Assurances collectives	2
Membres du comité de négociation	2
Journée du 20 décembre	3
Jours de congés chômés et payés—période des Fêtes	3
Séance d'octroi de postes en service de garde	3
Une petite rencontre!	4
Party de Noël	4

SOMMAIRE :

Augmentation suite à l'entente de prolongation de la convention collective.
Renouvellement des assurances collectives
Élection des membres du comité de négociation
Le personnel des services de garde et le 20 décembre
Des modifications de fonctionnement à la séance d'octroi de poste
Vous voulez nous parler!
Informations supplémentaires—party de Noël

Augmentations salariales

L'augmentation salariale de 2% sera répartie de la façon suivante:

Du 1er janvier au 31 mars 2003:

0%

Du 1er avril au 30 juin 2003: 2% d'augmentation + 2% de forfaitaire. Seules les personnes ayant travaillé de janvier à mars et qui continuent de travailler, ont droit à ce forfaitaire. Les personnes dont l'emploi a pris fin avant le 1er avril n'ont pas droit au 2% de forfaitaire.

Du 1er juillet au 31 décembre 2003: poursuite du 2% d'augmentation et fin du forfaitaire.

Assurances collectives

Sur recommandation du Bureau de coordination conjoint, l'Assemblée générale du 20 novembre a adopté les modifications suivantes à notre régime d'assurances collectives avec la SSQ.

Assurance-maladie de base (médicaments) Régime A: augmentation de 12,3%

Assurance-maladie complémentaire (optionnel) Régime B: augmentation de 5%.

Assurance-vie Régime C: augmentation de 13,8%.

Assurance-invalidité long terme (optionnel) régime D: augmentation de 35,4%.

Assurance soins dentaires régime E: augmentation de 2,8%.

Ajout des services suivants au régime A:

Orthophoniste: 70\$ par traitement sans maximum annuel.

Individuel, prime de 0,02\$ / période de paie
Monoparental prime de 0,09\$ / période de paie.
Familial, prime de 0,12\$ / période de paie

Audiologiste: 55\$ par traitement sans maximum annuel.

Individuel, prime 0,02\$ / période de paie
Monoparental, prime de 0,02\$ / période de paie
Familial, prime de 0,02\$ / période de paie

Il faut se rappeler que le Secteur scolaire doit compiler les résultats pour l'ensemble des syndicats CSN du secteur scolaire. Il doit se dégager une double majorité, c'est-à-dire, la majorité des syndicats et la majorité des membres pour que soit adopté le renouvellement du plan d'assurances.

Comité national de négociation du secteur soutien scolaire CSN

Lors du Conseil du secteur scolaire CSN, tenu en novembre dernier, les personnes suivantes ont été désignées pour faire partie du Comité syndical national des négociations.

Ronald, Gauthier	président du secteur scolaire	technicien en loisirs—CS des Mille-Îles
Lisette Guilbault	secrétaire—secteur scolaire	secrétaire de gestion—CS de l'Amiante
Charles Allen	vice-président - information secteur scolaire	technicien en éducation spécialisée - CS de Montréal
Danièle Beaulieu	vice-présidente—régions secteur scolaire	technicienne en éducation spécialisée— CS Chemin-du-Roy
Yvon Godin	vice-président—finances secteur scolaire	conducteur de véhicules lourds— CS de Montréal
Jacqui Nugent	table anglophone	secrétaire de gestion—CS English-Montréal
Louise Boulianne	table francophone	technicienne en documentation— CS de l'Estuaire
Marie Tanguay	table francophone	responsable en service de garde— CS des Hautes-Rivières
Marie-France Lavoie	porte-parole	FEESP—CSN

Journée du 20 décembre

Le 20 décembre prochain, plusieurs écoles prévoient terminer les classes plus tôt que l'horaire scolaire régulier et, conséquemment, demander au personnel des services de garde de travailler à l'extérieur de leur horaire habituel.

Il appert qu'en cette journée, pour plusieurs écoles, les professeurs dînent en classe avec les élèves et prévoient terminer vers 13 h ce qui implique que les SDG prennent les enfants en charge à partir de ce moment.

Il faut préciser que votre horaire ne peut être modifié sans votre consentement. Vous devez être rémunéré pour la période du dîner si votre horaire habituel

le prévoit, et ce, que les enfants soient présents ou non.

Pour ce qui est de la période située entre 13 h et l'heure à laquelle vous débutez normalement votre bloc de l'après-midi, l'employeur peut vous affecter au travail en temps supplémentaire (150%) en procédant en sens inverse d'ancienneté.

Cependant, nous croyons fermement que le personnel des services de garde devrait être consulté à ce sujet et que la solution à ce problème passe par la recherche d'une solution véritablement négociée entre la direction de l'école et le personnel des services de garde.

Une solution gagnant/gagnant vaudra toujours mieux qu'une solution imposée. En ce sens, l'APPA invite ses membres à démontrer de l'ouverture afin de trouver une entente satisfaisante pour toutes les parties impliquées.

Toutefois, si vous vous voyez imposé de travailler sans qu'il n'y ait eu de véritable consultation de la part de votre direction d'école, nous vous invitons à communiquer avec Erick Forget ou Diane Lafrenière au siège social de l'APPA.

Le respect, ce n'est pas un souhait, c'est un droit.

Les jours chômés et payés—Période des Fêtes

Le personnel régulier de l'APPA a droit à 10 jours de congés chômés et payés durant la période des Fêtes soit du 23 décembre au 3 janvier inclusivement.

Il en est de même pour les personnes salariées temporaires détenant un remplacement prévu pour plus de 6 mois (rémunérées en paiement automatique).

Les personnes salariées temporaires ayant un remplacement indéterminé ou pour moins de 6 mois (rémunérées en paiement sur pièce) ont droit à ces 10 jours s'ils ont travaillé 10 jours avant et un jour après le congé.

Ces 10 jours de congés chômés et payés sont le résultat d'une négociation

conduite par l'APPA. Nous sommes d'ailleurs l'un des rares syndicats de soutien scolaire à détenir deux semaines complètes de congés durant les Fêtes.

Profitez-en bien pour vous reposer et refaire le plein d'énergie durant cette période pour le moins frénétique.

Séance d'octroi de postes en service de garde

Récemment, a eu lieu un affichage spécial dans les services de garde qui s'adressait au personnel temporaire détenant moins de deux ans d'ancienneté à la commission en date du 30 novembre 2001.

Cet affichage est devenu nécessaire suite à une erreur survenue lors de la séance de placement des personnes temporaires du 23 septembre 2002.

Afin d'améliorer et de rendre plus efficaces les prochaines séances de placement, l'APPA a négocié avec la commission les modalités suivantes:

- Obtenir les listes de candidats inscrits aux séances, avant leur déroulement afin que le syndicat puisse les vérifier;
- S'entendre avec la commission sur les différentes étapes et modalités de fonctionnement des séances dont convenir d'un mécanisme permettant à la commission ou au syndicat de suspendre la séance de placement au cas où un problème majeur surviendrait;
- Que l'horaire moyen des éducateurs/éducatrices soit établi sur 200 jours plutôt que 194, et ce, dès 2003-2004;
- Tenir la séance de placement prévue dans le cadre de l'application du mécanisme de sécurité d'emploi durant les heures régulières de travail (jour);
- Que les postes offerts conformément à la clause 7-1.11 A) II i) (temporaire moins de deux ans d'ancienneté) soient octroyés par ordre d'ancienneté.

**Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)**

6910, rue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1N 1T6

Téléphone : (514) 254-3503
Télécopieur : (514) 254-7872

Courriel : secretariat@appa.qc.ca

Retrouves-nous sur le Web
www.appa.qc.ca



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN **CSN**



Dîner-rencontre

Vous voulez nous voir!

Tous les mercredi sur l'heure du midi,
nous serons disponibles pour vous
rencontrer à votre lieu de travail.

Vous voulez parler de convention
collective, des problèmes vécus dans
votre école ou de la négociation de la
prochaine convention collective, prenez
rendez-vous en communiquant avec
Jean-Pierre Bourgault au 254-3503, poste
214.

Postes téléphoniques

Ginette Allie, présidente	202
Charles Allen, vice-président	212
Jean-Pierre Bourgault,	214
Trésorier	
Érick Forget, directeur	208
Noëlline Foucher,	207
secrétaire générale	
Diane Lafrenière, vice-présidente	210
Johanne Larivée, vice-présidente	211

Secrétariat

Claire Cusson	202
Manon Lafrance	201
France Roy	203

Le comité du journal:

*Ginette Allie
Érick Forget
François Martel
Jacqui Nugent*

*Collaborateur: Pierre Tremblay
Mise en page: Claire Cusson
Impression: Imprimerie de la CSDM*

Party de Noël

Le 11 décembre prochain à 19 h
Bar Le Sélect Classique
5800, boul. Métropolitain Est

Cocktail de bienvenue
Goûter
Deux consommations incluses
Prix de présence: 5 certificats-cadeau
de 100\$ aux Centres à la Mode

Pour les personnes qui se sont inscrites
au party de Noël, voici quelques
informations supplémentaires.

Le Sélect se situe sur la voie de service
Métropolitain sud, entre Lacordaire
Langelier, Métro Cadillac, autobus 32
nord jusqu'au coin Lacordaire et
Métropolitain et 5 minutes de marche.
Tél.: 251-7658
www.selectclassique.com

Au plaisir de vous rencontrer.

Puisque c'est notre dernière parution avant
la période des fêtes, nous profitons de
l'occasion pour vous souhaiter un bon congé.

Joyeux Noël

